

> TAXE D'APPRENTISSAGE 2018

(Salaires 2017)

Pourquoi confier le versement de votre taxe d'apprentissage à l'EIGSI ?

- Pour maintenir les moyens pédagogiques que l'EIGSI met à disposition de ses étudiants. L'école a ainsi à cœur de fournir les meilleures conditions d'études à ses étudiants, de les former avec des outils et logiciels quotidiennement utilisés dans les entreprises pour former vos ingénieurs de demain.
- Pour nous permettre d'accentuer encore davantage notre ouverture à l'international : nouveaux partenaires (déjà 60 à notre actif) sur de nouvelles destinations, davantage de parcours bi-diplômants
- pour que nous poursuivions notre croissance tout en préservant nos valeurs.
- parce qu'en versant tout ou partie de votre taxe d'apprentissage à l'EIGSI, vous misez sur votre avenir et investissez pour le compte de votre propre entreprise.

Comment effectuer votre versement à l'EIGSI ?

Attention, une réforme sur l'Apprentissage est entrée en vigueur l'an passé. Elle modifie sensiblement les règles d'attribution de la Taxe d'Apprentissage. Désormais, l'EIGSI La Rochelle est habilitée à recevoir vos versements (hors quota) dans la catégorie B de plein droit.

Etape 1 : Nous vous recommandons de verser votre taxe d'apprentissage en passant prioritairement par le collecteur AGEFOS PME, **partenaire d'AGIRES Développement** ou par **Servitaxe**, l'Organisme Collecteur de Taxe d'Apprentissage (OCTA) de l'Association Ouvrière des Compagnons du Devoir et du Tour de France. Ces deux collecteurs sont partenaires de l'EIGSI, ils assureront pour vous le traitement de cette taxe en toute sécurité, simplicité et transparence. Vous pouvez néanmoins passer par tout autre collecteur de votre choix.

Etape 2 : inscrivez le nom et l'adresse de l'école
EIGSI - 26 rue de Vaux de Foletier - 17041 LA ROCHELLE
Cedex 1

Etape 3 : inscrivez le code UAI EF : 0171435T

Etape 4 : précisez la Catégorie pour l'EIGSI : hors quota - catégorie B

Etape 5 : Indiquez le montant

Références EIGSI à mentionner, au besoin :

N° SIRET : 353 408 776 00022

Code TVA intercommunautaire

FR 44 353 408 776

Code UAI EF (ex RNE) : 0171435T

SERVITAXE
MARQUE DÉPOSÉE PAR LES COMPAGNONS DU DEVOIR ET DU TOUR DE FRANCE



**DATE LIMITE DE VERSEMENT :
1er MARS 2018**



CAMPUS DE LA ROCHELLE

26 rue de Vaux de Foletier
17041 LA ROCHELLE Cedex 1
FRANCE

CAMPUS DE CASABLANCA

282 Route de l'Oasis
20103 CASABLANCA
MAROC

Pour nous permettre de vous remercier et de vérifier que vos intentions de versement ont bien été respectées par l'organisme collecteur, nous vous invitons à nous renvoyer ce document complété.

• **Nom de l'entreprise** _____

Nom du groupe _____

Adresse _____

Code postal _____ Ville _____

SIRET _____ Code NAF _____

Effectif _____

• **Décideur pour le versement de la Taxe d'apprentissage**

Prénom _____ NOM _____

Fonction _____

Tél _____ Email _____

• **Gestionnaire du versement de la Taxe d'Apprentissage de l'entreprise**

Prénom _____ NOM _____

Fonction _____

Tél _____ Email _____

• **A quel titre avez-vous choisi de soutenir l'EIGSI ?**

Partenaire recrutement / Stages

Ancien Elève Prénom _____ NOM _____
Fonction _____ Email professionnel _____

Parent Prénom _____ NOM _____
de l'étudiant (e) : Prénom _____ NOM _____

Fournisseur

Autre : _____ (à préciser)

• **Organisme collecteur de taxe d'apprentissage choisi :**

AGEFOS PME / AGIRES SERVITAXE

Autre* : _____ (à préciser)

* Vous devez impérativement reporter sur le bordereau de votre organisme collecteur en toutes lettres, le nom de l'école, les catégories en précisant le cumul et les montants

• **Promesse de versement 2018**

Montant attribué _____ €

A renvoyer par Email à entreprises@eigsi.fr ou par courrier
Vos contacts : Eric YATRIDES—Directeur des Relations Entreprises —05 46 45 80 12
Véronique CHABOT—Assistante des Relations Entreprises —05 46 45 80 32